



Brèves

DANS **BULLETIN ERSUMA DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2020/9 N° 37**, PAGES 14 À 14
ÉDITIONS **ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)**

Date de mise en ligne : 07/01/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-bulletin-ersuma-de-pratique-professionnelle-2020-9-page-14?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://droit.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

BRÈVES

ACTUALITÉS

Les travaux du colloque international sur le thème : « *L'économie informelle dans l'espace OHADA : approches économique, juridique, politique et socio-anthropologique* » débiteront ce lundi 05 octobre 2020 par visioconférence sur la plateforme Zoom.

Le colloque mettra en relation l'approche théorique des scientifiques d'horizons disciplinaires divers et l'approche pratique des acteurs des politiques publiques de formalisation des entreprises. Pour ce faire, le programme des travaux est composé de deux catégories d'activités :

- une part, des panels où interviendront vingt-neuf (29) universitaires et professionnels qui ont répondu à l'appel à communications (économistes, juristes, politistes, sociologues et socio-anthropologues, d'Afrique ou d'ailleurs, y compris des jeunes chercheurs) ;
- d'autre part, les tables-rondes professionnelles réservées aux professionnels du secteur en rapport avec la problématique discutée (représentants des chambres de commerce et d'industrie et des organisations patronales, représentants des structures publiques de promotion de l'entreprenariat et des investissements, représentants des administrations fiscales) ; tous les pays membres de l'OHADA y sont invités.
- Les inscriptions sont prorogées jusqu'au 04 Octobre 2020 et les frais de participation s'élèvent à 60.000 FCFA pour les professionnels et universitaires et à 20.000 FCFA pour les étudiants.

WEBINAIRES RÉALISÉS

- N°11 - Formation organisée en partenariat avec la Faculté Africaine de Soutien Juridique (ALSJ) sur le thème : « *Recommandations aux gouvernements et mesures à prendre pour gérer efficacement les contrats PPP pendant la Covid19* », s'est tenue le Mardi 08 septembre 2020 avec 184 auditeurs ;
- N°12 - Formation sur le thème : « *Comment pratiquer la médiation en ligne pendant la crise sanitaire de la Covid19 ?* », s'est déroulée le Jeudi 17 septembre 2020 avec 190 auditeurs ;
- N°13 - Conférence sur le thème : « *L'adaptation des procédures et des juridictions de l'espace OHADA à la crise pandémique de la Covid19* », prévue pour le Mardi 29 septembre 2020 est reportée au 1er Décembre 2020 de 10h à 13h GMT.

PROCHAINS WEBINAIRES SUR ZOOM

- N°14 - Conférence : « *Quel avenir pour les contrats de dette africains ?* », Jeudi 08 Octobre 2020, en partenariat avec l'African Legal Support Facility (ALSJ) ;
- 1^{ère} session de formation : « *Le recouvrement des créances en période de crise sanitaire* », Jeudi 15 octobre 2020, en partenariat avec la Commission Nationale OHADA du Burkina Faso ;
- N°15 - Conférence : « *Impacts et opportunités de la COVID-19 sur le secteur des infrastructures* », Mardi 20 octobre 2020 en partenariat avec l'African Legal Support Facility (ALSJ) ;
- 2^{ème} session de formation : « *COVID-19 et sauvegarde des entreprises dans l'espace OHADA* », Mercredi 28 octobre 2020, en partenariat avec la Commission Nationale OHADA du Burkina Faso.

Le catalogue des formations et conférences virtuelles au titre du second semestre 2020 est publié sur le site officiel de l'OHADA www.ohada.org.

Il peut être consulté à partir du lien ci-dessous :

https://www.ohada.org/attachments/article/3670/ERSUMA_Catalogue_des_ formations_en_ligne.pdf

Pour des détails, écrire à : ersuma@ohada.org

ou appeler le +229 97 97 05 37

RECHERCHE

PUBLICATION DU N°11 DE LA REVUE DE L'ERSUMA

Le numéro 11 de la Revue de l'ERSUMA est désormais disponible en format papier et numérique.

Prix à l'unité : 10.000 francs CFA.

Prix sur abonnement (02 numéros) : 17.000 francs CFA.

Pour tout abonnement ou envoi de contribution à la Revue, veuillez écrire à : ERSUMA 02 BP 353 Porto-Novo, République du Bénin ou à ersuma@ohada.org

APPELS À CONTRIBUTIONS :

« Prochains numéros du Bulletin ERSUMA de Pratique Professionnelle 2020 ». Délai de soumission : au plus tard le 15 de chaque mois.

DOCUMENTATION (NOUVEAUTÉS)

- Analyse critique de l'effectivité du droit OHADA du recouvrement des créances / ZERBO Alain G.
- Quelques éléments de la spécificité du recours contentieux devant la Cour Commune de justice et d'arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) / ONDO MVE César Appolinaire
- Les principes directeurs de la mission de régulation de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) / ONDO MVE César Appolinaire
- La restructuration sociétaire en droit OHADA : la transformation des sociétés commerciales / BOUKARI Wassilatou
- L'entreprise à l'épreuve du droit à l'information du consommateur en droit positif béninois / FASSASSI Qowiyou
- Vingt ans d'arbitrage OHADA : bilan et perspectives [Ouvrage] / Sous la direction de NGWANZA, Achille
- La déjudiciarisation de l'arbitrage OHADA / MASSOSSO BENGA Cruse Hervé (Thèse électronique)
- Le financement des entreprises en difficultés en droit OHADA / MAGUENI KAMDEM Joëlle Débora (Thèse électronique)

LIBRAIRIE (NOUVEAUTÉS)

- Analyse critique de l'effectivité du droit OHADA du recouvrement des créances/ZERBO Alain G. (22.500 FCFA)
- SYCOHADA révisé : Liste complète des comptes du Plan comptable général OHADA/MABUDU Joël ; MIGAN Christian (3.000 FCFA)
- Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS, tome 1/ NDIEMBE Martin Dieudonné (35.000 FCFA)
- Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS, tome 2/ NDIEMBE Martin Dieudonné (35.000 FCFA)
- Les délais en procédure pénale camerounaise : Entre célérité et droit à un procès équitable/KITIO Edouard (15.000 FCFA)
- Guide pratique de gestion du Registre du commerce et du Crédit Mobilière (RCCM) et du Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) / Les Éditions de l'ERSUMA, 2020, 235 p, LENDONGO Paul, AYATE Kossi (20.000 FCFA)

LE COIN DU JURILINGUISTE

LE COIN DU JURILINGUISTE ANGLAIS

o Le défaut de Paiement / Payment default

Payment default can be defined as the inability of a company or country to honour some or all of its commitments to a third party. Failure to pay on the part of a company may result in its bankruptcy. One of the main risks for any economic operator is that of non-payment. In order to encourage investment within its zone, OHADA law has, among other solutions, adopted the Uniform Act organizing simplified recovery procedures and enforcement measures (AUPSRVE), which entered into force on 10 July 1998 and constitutes the fundamental basis for the reform of civil procedure in the area of debt recovery and enforcement measures in all OHADA Members States and thus influences their judicial procedures; this reform goes beyond business law alone.

Par Laurent HOUNGNIBO, Juriste Traducteur Interprète anglais

LE COIN DU JURILINGUISTE PORTUGAIS

o Le défaut de Paiement / Falta de pagamento

A falta de pagamento pode ser definida como o facto de uma empresa ou país não poder honrar parte ou a totalidade dos seus compromissos para com terceiros. A falta de pagamento de uma empresa pode conduzi-la à falência. O direito OHADA, adoptou, entre outras soluções, o Ato Uniforme sobre a Organização dos Processos Simplificados de Cobrança e das Vias de Execução (AUPSRVE), que entrou em vigor na data de 10 de Julho de 1998 e constitui a base fundamental da reforma do processo civil em matéria de cobrança e das vias de execução em todos os Estados membros do espaço OHADA e influencia, deste modo, os seus processos judiciais; esta reforma vai além do simples Direito de negócios.

Par Joao Carlos FERNANDES NEBONGO, Juriste Traducteur Interprète Portugais / Magistrat

LE COIN DU JURILINGUISTE ESPAGNOL

o Le défaut de Paiement / El impago

El impago es el hecho de que una empresa o un país no pueda cumplir una parte o la totalidad de sus compromisos con un tercero. El impago por parte de una empresa puede provocar la quiebra de esta. El Derecho OHADA, entre otras soluciones, adoptó el Acto Uniforme sobre los Procedimientos Simplificados de Cobro y de las Vías de Ejecución (AUPSRVE), que entró en vigor el 10 de julio de 1998 y constituye la base fundamental de la reforma del procedimiento civil sobre el Cobro y de las vías de ejecución en el conjunto de los Estados miembros del espacio OHADA e influye así, sobre sus procedimientos judiciales; esta reforma va más allá del derecho mercantil.

Felipe Arnold EDJELA, Juriste Traducteur Interprète espagnol / Conseil Juridique et fiscal